

d'une seule municipalité de Québec; de même en est-il pour le Nouveau-Brunswick.

M. WOODSWORTH: J'ai fait mention d'une municipalité de Québec.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quelle est-elle?

M. WOODSWORTH: L'autre jour, j'ai exposé la situation en ce qui regarde Grand'Mère.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais, pas au cours de ce débat, si je puis rectifier mon honorable ami. Le fait que les honorables membres sont obligés de se restreindre à nommer quelques municipalités, qu'il est possible de compter sur les doigts de la main en ce qui regarde le Dominion du Canada, démontre encore mieux que des paroles que le chômage n'est pas général dans le pays à l'heure présente.

Je le répète, après que les honorables membres eurent tenté d'établir que le problème du chômage revêt une importance nationale, la discussion s'est orientée particulièrement vers deux objectifs. D'un côté l'on prétend que l'urgence de la situation exige du Gouvernement qu'il puise à pleines mains dans le trésor fédéral afin d'aider les municipalités et les provinces à soulager les victimes du chômage. De l'autre côté on veut que cette situation qui se présente maintenant et qui se présentera toujours, à certaines saisons, en raison d'autres motifs, soit rectifiée au moyen d'un système quelconque d'assurance contre le chômage. Le premier point se résume donc à ceci: Le chômage au Canada à cette heure a un caractère d'urgence qui exige que le Gouvernement puise dans l'échiquier fédéral une partie des taxes versées par les contribuables canadiens en général,—toutes les provinces ont contribué leur part de ces impôts et plusieurs ne réclament aucunement l'aide du gouvernement fédéral pour soulager les victimes du chômage,—et remette ces fonds aux mains d'une couple de provinces ou plus, afin de leur aider à faire face à la situation. Or, je prétends que rien, à l'heure actuelle, n'indique une pareille urgence au Canada, exigeant une initiative de la sorte. Chaque hiver,—et il en a toujours été ainsi depuis que le Canada existe,—il y a du chômage au pays et il y en aura toujours. Il est incontestable que cette situation peut s'aggraver du fait de certaines conditions particulières. Cependant, lorsque la situation s'aggrave dans une localité particulière, la justice et les sentiments d'humanité exigent que les localités avoisinantes fassent leur part, à titre de bons voisins, afin d'apporter remède à cette situation. Et lorsque dans une municipalité, la situation de-

vient trop sérieuse pour que les autorités régionales soient en mesure d'y faire face, le gouvernement de la province dans laquelle est située cette municipalité, est l'organisme auquel on devrait avoir recours, en l'occurrence. C'est la manière de procéder que l'on a toujours suivie au Canada. Et lorsque les conditions empirent à tel point, disons dans une couple de provinces, que les autorités provinciales constatent qu'elles sont dans l'impossibilité d'y faire face, il peut arriver que le devoir incombe aux gouvernements de ces provinces de s'adresser au gouvernement fédéral; alors, il appartient au pouvoir fédéral de tenir compte de ces demandes. Mais lorsqu'aucun gouvernement provincial ne demande au gouvernement fédéral une aide de ce genre, et quand rien n'indique que le chômage a atteint un point où les autorités provinciales ne sont plus en mesure de le combattre, nous n'avons pas le droit de dire qu'il y a une crise de chômage dans le pays.

Avec la permission de la Chambre j'expliquerai les faits. Le premier ministre Tolmie, de la Colombie-Anglaise, ne nous a point fait valoir qu'il existait dans cette province une situation que son gouvernement est incapable de corriger d'une façon satisfaisante. Le premier ministre de la Colombie-Anglaise ne nous a jamais demandé de nous porter au secours d'une municipalité de cette province. Lorsque la députation organisée à laquelle on a fait allusion est arrivée de Winnipeg pour avoir une entrevue avec le cabinet fédéral,—et j'aurai quelques observations à faire tout à l'heure à ce sujet,—j'ai reçu une dépêche de l'honorable M. Tolmie m'informant qu'il avait été chargé de nous demander de recevoir la députation; il espérait qu'elle serait reçue avec bienveillance ou quelque chose à cet effet. Personne ne nous a jamais demandé d'une manière spécifique de faire quelque chose; on s'est borné à nous demander d'écouter la délégation, laquelle se composait exclusivement pour ainsi dire de représentants de la province qui étaient arrivés à Ottawa pour l'ouverture de la session.

En ce qui regarde l'Alberta, nous n'avons jamais reçu, ni de la part du premier ministre, ni d'aucun de ses collègues du cabinet provincial, aucune demande de secours pour les victimes du chômage. Je puis faire la même assertion pour ce qui est du premier ministre et des autres ministres de la Saskatchewan, bien que nous ayons rencontré à maintes reprises les représentants des provinces des Prairies afin de discuter les conditions concernant la rétrocession de leurs ressources naturelles. Personne n'a jamais soufflé mot, ni donné à entendre que le chômage créait là-bas une situation à laquelle il était impos-